

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP



CSE

Comité Social et Economique

CSE du 24 juillet 2025

VOS ELUS CSE

François DOUBLET
francois.doublet@francetravail.fr

Aurelie LEGRAND
aurelie.legrand@francetravail.fr

Cindy CHAMBRELAN
Cindy.chambreлан@francetravail.fr

Karim MECHERI
Karim.mecheri@francetravail.fr

Chantal BUSNEL
chantal.busnel@francetravail.fr

Fabienne BROSSAULT
fabienne.brossault@francetravail.fr

Yann MORIN
Yann.morin@francetravail.fr

Céline TAUPIN-BRUNET
c.taupin-brunet@francetravail.fr

Représentante du personnel :
Annie COTTEBRUNE
Annie.cottebrune@francetravail.fr

VOTRE DELEGUEE REGIONALE

Marie-Martine LEMERCIER

06.60.47.15.84

Ordre du jour

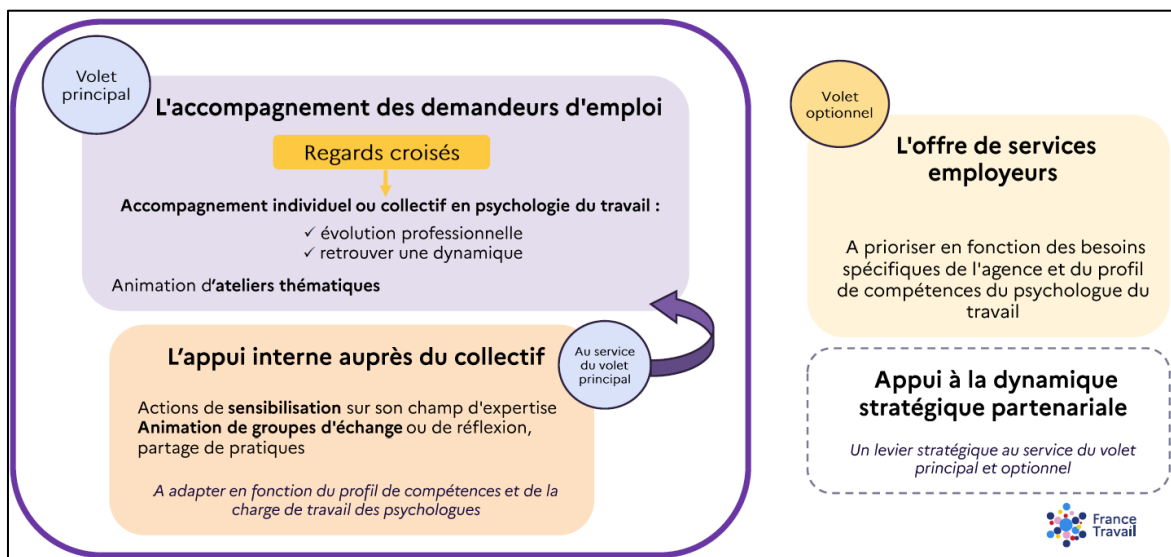
- Information sur le déploiement du nouveau bouquet de services des psychologues du travail
- Présentation du décret Sanctions
- Recrutement de nouveaux contrats de professionnalisation
- Informations sur le nouveau cadre de dimensionnement et d'aménagement des agences
- Compte rendu de la CSSCT du 19 juin 2025
- Informations Ressources Humaines
- Réclamations
- Questions diverses

Information sur le déploiement du nouveau bouquet de services des psychologues du travail

C'est une démarche de co-construction avec les psychologues du travail et expérimentée sur 5 régions.

Le bouquet de service a pour objectif de rendre plus visible l'activité des psychologues du travail via leur offre de services. Une nouvelle codification des activités des psychologues du travail est en préparation pour la fin de l'année et permettra une meilleure lisibilité de leur travail.

Dans chaque agence un plan local sera mis en œuvre selon les compétences des psychologues.



La direction explique que l'absence à un rendez-vous avec un psychologue du travail peut constituer un manquement et donc entraîner la gestion de la liste.

SNAP Le SNAP rappelle que l'activité du psychologue est régie par un code de déontologie dans lequel les échanges avec le demandeur sont basés sur le volontariat. De ce fait, l'application de la gestion de la liste n'est pas compatible. Le SNAP sera vigilant au respect de ces règles.



Je clique, j'adhère !



RÉUNION ordinaire du 24 juillet 2025

CSE

Normandie

Présentation du décret Sanctions

À la suite de la réforme du CRE rénové, le décret concernant les sanctions publié le 4 juin, la direction revient sur la sanction systématique d'une baisse de 80% du revenu (ARE et ASS) et 1 mois de suspension. Aujourd'hui, la responsabilité de moduler la sanction revient aux agents du CRE, qui proposent une sanction à leur ELD.

Pour rappel :

A la main des conseillers CDDE	A la main des conseillers CRE	Service fraude
<ul style="list-style-type: none"> - Contrat engagement - Refus d'offre raisonnable d'emploi - Non déclaration de période de très courte durée 	Toutes absences aux rendez-vous (prestation, atelier, DPA ...)	Fraudes Fausses déclarations

Pour les demandeurs d'emploi au RSA, la proposition de sanction est uniquement transmise au Conseil Départemental.

SNAP Le SNAP regrette le transfert d'une partie des sanctions du local vers le CRE avec certains contrôles réalisés uniquement sur dossier et redoute une augmentation des mécontentements des demandeurs d'emploi en agence avec des difficultés pour les collègues pour leur répondre. Le SNAP sera vigilant sur une éventuelle augmentation des sanctions sur l'ensemble du territoire.

Recrutement de nouveaux contrats de professionnalisation

La nouvelle vague des contrats pro concerne les agences suivantes : Lisieux, Vire, Granville, Cherbourg Province, Vernon, Pont Audemer, Evreux Brossolette, Argentan, Alençon, Forges les Eaux, Rouen Beauvoisine, Rouen Aubette Seuls 2 contrats ne seront pas titularisés sur place : Louviers formera pour Vernon et Flers formera pour Argentan. Il n'y a pas de vivier, les anciens candidats non retenus doivent repostuler. Le critère de sélection est le niveau Bac+2. Les tuteurs n'ont pas de contraintes pour poser leurs congés L'encadrement se fait via le tuteur en agence et un expert GDD de l'ADOS.

SNAP Le SNAP est plutôt favorable à ces recrutements par contrat pro qui ont fait leur preuve depuis plusieurs années et qui débouchent sur des CDIations.

Informations sur le nouveau cadre de dimensionnement et d'aménagement des agences

Le nouveau cadre de dimensionnement a pour finalité une réduction des m² de 14% en redimensionnant les espaces. Il est prévu :

- un agrandissement des zones de libre accès (accueil, espace collaboratif, espace informatif)
- une réduction des zones d'accès restreintes avec diminution du nombre de bureau de réception
- une diminution conséquente des zones privatives (espaces repas, casiers, ...)

Ce nouveau plan est destiné aux agences en création, relogement et celles avec des travaux à venir.

Ce nouveau cadre s'est construit sur 2 données principales : un présentisme de 49.8% des agents et seulement 6% des jours travaillés avec une présence des agents supérieure à 75%.

SNAP Le SNAP regrette que seuls les CDI soient pris en compte dans le calcul des effectifs en agence. La réduction potentielle des bureaux risque d'entraîner une réapparition du nomadisme, combattu par les représentants syndicaux pendant des années. Cette situation créée de nombreuses difficultés dans les agences et il est étonnant de voir notre direction réintroduire une difficulté majeure des dernières décennies.

Malgré la confirmation de l'établissement qu'il n'y ait pas de programmation de relogement pour l'ensemble des agences, le SNAP s'interroge sur cette éventualité dans un contexte où des économies sont demandées aux différents services publics.

Ces mises en œuvre de relogement vont considérablement dégrader la qualité de vie au travail dans nos agences. Nous serons attentifs à la réduction éventuelle du télétravail afin de ne pas surcharger les agences.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SYNDICAT SNAP
Région Normandie

syndicat.snap.normandie@francetravail.fr



Je clique, j'adhère !

SNAP



RÉUNION ordinaire du 24 juillet 2025

CSE

Normandie

Compte rendu de la CSSCT du 19 juin 2025

Augmentation des fiches RPS. La direction a pris en compte les alertes des différentes agences.
 Suppression des risques majeurs et technologiques du DUERP par la DG
 Projet STS suivi

SNAP Les élus du SNAP déplorent une situation déjà dénoncée de nombreuses fois. L'augmentation de ces fiches traitées de façon individuelle par la direction est le révélateur d'une situation dégradée dans une grande majorité de site, qui nécessiterait plus une politique de prévention des risques plutôt que d'apporter des solutions curatives. Au vu de la spécificité de notre territoire et des nombreux sites SEVESO à proximité des agences, les élus du SNAP ne comprennent pas la décision unilatérale de la Direction Générale de supprimer ce risque, malgré le fait que la Direction Régionale nous précise poursuivre les exercices de prévention dans ce domaine.

Informations Ressources Humaines

Appel à mission d'un DAFT pour St Pierre et Miquelon pour une durée de 6 à 8 mois.

Réclamations du SNAP

1. **GDD animation collective** : Pouvez-vous nous confirmer que le conseiller GDD doit faire des animations d'atelier, qui n'apparaît pas dans le référentiel métier. L'agent GDD peut-il refuser de faire des animations collectives ?
 > Oui, cette activité est bien dans le référentiel métier, si un agent n'est pas à l'aise, il a la possibilité de demander un accompagnement et/ou une formation.
2. **Pourquoi les mutualisations GDD et entreprises, sont toujours dans le même sens ?**
 > C'est en fonction des besoins des agences.
3. **La mutualisation est-elle un motif légitime pour refuser les congés ?**
 > Les congés restent à la main des ELD.
4. **Comment se fait-il que lors de mutualisation certains conseillers entreprise ne peuvent pas modifier dans Dune les dossiers**
 > Oui il est possible d'avoir une habilitation multisite après demande à faire au manager ; les habilitations peuvent sauter et sont à redemander.
5. **Chat FT :**
 > Il va y avoir des mises à jour régulières avec une nouvelle icône.
6. **Entreprise : nous demandons que le calendrier de tous les événements de l'année soit partagé en amont. Attention à la superposition d'évènement et particulièrement sur la semaine de l'industrie.**
 > Le calendrier annuel est partagé au DT et l'ADOS. Ils rappellent que toutes les agences ne doivent pas faire un évènement par semaine thématique, Mme HURNI préconise plutôt de regrouper 2 évènements en 1, afin d'avoir une communication plus forte auprès des entreprises.
7. **Dieppe : nouveau aménagement** : Dans le cadre du programme ARU, l'agence de DIEPPE va évoluer, des plans ont déjà été présentés aux agents sans possibilité de donner leurs avis ; est-ce qu'il est prévu des groupes de travail pour les aménagements des agences ?
 > Le plan sureté est imposé par la Direction générale et ne peut être modifié. Sur l'ARUM des ateliers collectifs doivent être mis en place.

Questions diverses

Des contrats d'engagement ont été signés en collectif, est-ce normal ?

> Les signatures de contrats doivent être faites en individuel et non pas en collectif. Un rappel a été fait sur le fait que les 15h ne sont pas systématiques en dehors de l'intensif, c'est à l'agent de moduler entre 1h et 15h selon la situation du demandeur d'emploi.

PROCHE,
 ACTIF,
 humain !

SYNDICAT SNAP
 Région Normandie

syndicat.snap.normandie@francetravail.fr



Je clique, j'adhère !

SNAP